

# Christian Dior

30 AVENUE MONTAIGNE  
**PARIS**  
75008

Le Conseil d'administration de Christian Dior, réuni le 15 avril 2020, a fait le point sur la situation économique résultant de la pandémie de Covid-19 et, eu égard aux circonstances et aux recommandations gouvernementales, a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 30 juin 2020 un dividende réduit par rapport au montant initialement annoncé le 28 janvier 2020. Ainsi, le montant brut du dividende au titre de l'exercice 2019 ressortirait à 34,00 euros par action (dont 4,80 euros à titre ordinaire et 29,20 euros à titre exceptionnel). Compte tenu de l'acompte sur dividende ordinaire de 2,20 euros et de l'acompte sur dividende exceptionnel de 29,20 euros, soit un montant global de 31,40 euros par action distribué le 10 décembre 2019, le solde serait de 2,60 euros, sa mise en paiement intervenant le 9 juillet 2020.